

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2404

présenté par
Mme Perrine Goulet**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	100 000	0
Protection maladie	0	0
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 204 prend en charge les crédits dédiés aux "traumatismes et violences" pour sensibiliser, mobiliser, informer et former les professionnels de santé en capacité d'intervenir pour prévenir les violences et mieux prendre en charge les victimes de violences.

Afin de mieux détecter les violences faites aux enfants, il est proposé de doubler les crédits dédiés à la sensibilisation aux violences des professionnels de santé. Le dépistage des victimes de violences permet à une victime de libérer sa parole, de se rendre compte des violences qu'elle subit et de l'informer sur les dispositifs existants pour l'aider à en sortir et à se reconstruire. En outre, cette prévention est d'autant plus nécessaire afin de lutter contre les féminicides

Ainsi, cet amendement propose d'abonder de 100 000 euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 12 Santé des populations du programme 204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ; et de minorer du même montant l'action 02 Ségur investissement du PNRN du programme 379, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.